

# Directeur d'hôpital

## Métier

### - Secteurs d'activité

Les directeurs d'hôpital peuvent se voir confier par décision du directeur général du Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière, du chef d'établissement ou du secrétaire général du syndicat interhospitalier, soit des missions et études, soit la coordination d'études, soit une direction fonctionnelle, soit enfin la direction d'un groupe de services médicaux, d'un établissement annexe ou d'un groupe d'établissements annexes.

Les directeurs d'hôpital ont vocation à occuper par voie de détachement des emplois fonctionnels (exemple : directeur général ou directeur général adjoint de centre hospitalier régional).

### - Diplôme reconnu

Les élèves qui ont satisfait aux épreuves de validation de fin de formation, choisissent selon leur rang de classement, une affectation sur la liste des postes offerts. Ils sont titularisés après avis de la Commission administrative paritaire-compétente.

### - Conditions de travail

Les directeurs d'hôpital exercent dans les établissements publics de santé, le centre d'accueil et de soins hospitaliers, les syndicats interhospitaliers, les groupements de coopération sanitaire et les groupements de coopération sociale ou médico-sociale. Ils peuvent également exercer leurs fonctions dans les hospices publics, les maisons de retraite publiques, les établissements publics ou à caractère public relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance et maisons d'enfants à caractère social, les établissements publics ou à caractère public pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés lorsque ceux-ci font l'objet d'une direction commune avec un établissement public de santé ou avec le centre d'accueil et de soins hospitaliers.

### - Perspectives de carrière

Le corps des directeurs d'hôpital est classé dans la catégorie A. Il comprend deux grades :

- le grade de directeur de classe normale comportant neuf échelons,
- le grade de directeur hors classe comportant sept échelons.

### - Qualités requises

Face à la complexité très spécifique de l'hôpital, le Directeur se doit d'être attentif aux multiples enjeux internes et externes qui résultent notamment de cultures socioprofessionnelles à la fois très marquées et souvent différentes.

### - Conditions d'accès

Le concours externe sur épreuves est ouvert aux personnes âgées de quarante-cinq ans au plus au 1er janvier de l'année du concours et titulaires de l'un des titres ou diplômes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'Ecole nationale d'administration ou justifiant d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une expérience professionnelle satisfaisant.

Le concours interne sur épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, aux militaires et magistrats, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, aux fonctionnaires et agents publics des établissements de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux personnes en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

### - Formation conseillée

#### Etudium vous aide à réussir votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal.

- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal.

Chaque correction est effectuée par un expert du cadre d'emploi.

Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours.

Préparation d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau.

Suivi pédagogique assuré par des experts des concours.